



High School Students

The Central Québec School Board (CQSB) has agreements in place with the RTC (Réseau de transport de la Capitale) to provide eligible students with a free city bus pass.

Students who qualify for this service will receive a student bus pass allowing unlimited travel from Monday to Friday, including statutory holidays and weekday school breaks. The pass will be valid from the first day of school until June 30.

The type of city bus pass issued will vary based on the student's place of residence and will provide access to the necessary transit services.

HOW DO I GET AN RTC SCHOOL BUS PASS (TICKET)?

1. A preliminary transportation notice will be sent by email. If the student qualifies for the free city bus pass, the notice will display the 'RTC/STL/STS' code.
2. **As of August 17**, a final transportation notice will be issued once transportation details have been made available through the Clic-École / Mozaik Parent Portal. Eligible families may then follow the provided procedure to obtain their child's city bus pass.
- 3.

APPOINTMENT REQUIRED

To help reduce waiting times and avoid long line-ups, the RTC asks that you book an appointment using the following link:

<http://rtcquebec.ca/RentreeScolaire>

3. You may then present yourself at one of the locations below to obtain the pass:
 - **Service d'accompagnement en mobilité intégrée (SAMI) du RTC**
820 Ernest-Gagnon (Quebec), G1S 3R3
 - **Promenades Beauport**
3333 rue du Carrefour, Québec, QC G1C 5R9
 - **Carrefour les Saules**
5150 boul. de l'Ornière, Québec, G1P 4B2

4. Things to have on hand when visiting the information centre:

- Student ID (e.g., health insurance card, driver's license, passport),
- [Consent form](#) printed and completed by a parent or legal guardian (may also be completed on site)
- Fiche (ID) Number (7 digits)
- Postal Code

The on-site agent will validate the student's eligibility for the student pass **using a list provided by the CQSB (available in mid-August only)**.

For students who **already have** a valid OPUS photo card, it can be encoded with the bus pass.

If the student does NOT have an Opus card:

- The student will need to obtain an [OPUS card with a photo](#) (\$15 fee payable by the student).

Please note that the student must be present to have the card made.

- The bus pass encoded on the OPUS photo card will be valid until June 30.



FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

Q Does my child have to take the city bus? What are my other options?

A If public transportation services are provided in your area, then yes, your child must use the city bus as a method of transportation.

School buses service for high school students is only in areas where public transportation service is not provided by the city.

Q How much does the city bus pass cost?

The student city bus pass is free, as the cost is covered by the CQSB. Only a fee of \$15 (subject to change by the RTC) is required for the Opus card.

Q Can the pass be used at all times?

A The student pass allows unlimited travel from Monday to Friday, including statutory holidays and weekday school breaks, from the first day of school until June 30.

RTC

[rtcquebec.ca](https://www.rtcquebec.ca)

CQSB

transport@cqsb.qc.ca | www.cqsb.qc.ca

GENERAL INFORMATION

Please note that students are subject to RTC rules, which take precedence over the rules governing school transportation by yellow bus.

The RTC may deem certain behaviour inappropriate and may confiscate a bus pass at any time. In such cases, it is the responsibility of the parent or student to visit an RTC service centre to retrieve the pass.

We invite you to review the **BIEN VOYAGER ENSEMBLE** guidelines to remind your child of appropriate and safe behaviour while on board buses.

For more information about the Réseau de transport de la Capitale, please visit:
<https://www.rtcquebec.ca/service-la-clientele/pour-nous-joindre>

IMPORTANT

Please note that any bus passes that remain unclaimed for a period of two months will be subject to cancellation.

We kindly ask that you ensure timely pickup of your child's bus pass to avoid any inconvenience.

Neither the CQSB nor the RTC is responsible for reimbursing the cost of a bus pass purchased outside of the agreed process. If a parent or student fails to claim their free pass through the designated channels, any personal purchase will not be reimbursed.



Élèves du secondaire

La Commission scolaire Central Québec (CSCQ) a conclu une entente avec le RTC (Réseau de transport de la Capitale) afin d'offrir aux élèves admissibles un laissez-passer d'autobus de ville sans frais.

Les élèves qui répondent aux critères d'admissibilité recevront un laissez-passer d'étudiante permettant des déplacements illimités du lundi au vendredi, incluant les jours fériés ainsi que les journées de congé scolaire en semaine. Le titre de transport sera valide du premier jour d'école jusqu'au 30 juin.

Le type de laissez-passer émis variera en fonction du lieu de résidence de l'élève et lui permettra d'accéder aux services de transport nécessaires.

COMMENT SE PROCURER UN LAISSEZ-PASSER (TITRE) DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR LE RTC?

1. Un avis préliminaire concernant le transport sera envoyé par courriel. Si l'élève est admissible à un laissez-passer sans frais, l'avis affichera le code « **RTC/STL/STS** »
2. **À compter du 17 août**, Un avis de transport final sera émis lorsque les informations relatives au transport auront été confirmées et rendues disponibles dans l'application Clic-École / Portail Parents Mozaik. Les familles admissibles pourront ensuite suivre la procédure indiquée afin d'obtenir le laissez-passer d'autobus de ville de leur enfant.

RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

Afin de réduire les temps d'attente et d'éviter les longues files, le RTC demande de prendre rendez-vous en utilisant le lien suivant :

<http://rtcquebec.ca/RentreeScolaire>

4. Si l'élève est admissible au transport par le RTC, il devra se présenter à l'un des centres d'informations suivant:

- **Service d'accompagnement en mobilité intégrée (SAMI) du RTC 820 Ernest-Gagnon (Quebec), G1S 3R3**
- **Promenades Beauport
3333 rue du Carrefour, Québec, QC G1C 5R9**
- **Carrefour les Saules
5150 boul. de l'Ormière, Québec, G1P 4B2**

5. À avoir en main lors de votre visite au centre d'information :

- Carte d'identité de l'élève (ex. : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport)
- [Formulaire de consentement](#) imprimé et rempli par le parent ou le tuteur légal (peut aussi être rempli sur place)
- Numéro de fiche (7 chiffres)
- Code postal

L'agent sur place validera l'admissibilité de l'élève au transport en commun (RTC) à l'aide **d'une liste fournie par la CSCQ (disponible à la mi-août seulement)**.

Pour les élèves **qui possèdent déjà une carte OPUS** avec photo valide, celle-ci pourra être encodée avec le titre de transport

Si l'élève n'a pas de carte OPUS :

- Après avoir rempli les formulaires sur place, l'élève se verra octroyer une [carte OPUS avec photo](#) (frais de 15 \$ payable par l'élève). **Veillez noter que la présence de l'élève est requise pour l'émission de la carte.**
- Le laissez-passer encodé sur la carte OPUS avec photo sera valide jusqu'au 30 juin.



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Q Mon enfant doit-il utiliser l'autobus de ville? Quelles sont mes autres options?

A Si les services de transport en commun sont disponibles dans votre région, votre enfant doit les utiliser.

Les autobus scolaires desservent uniquement les secteurs où le transport en commun n'est pas offert.

Q Combien coûte le laissez-passer de transport en commun?

A La carte d'étudiant est sans frais, le coût étant assumé par la commission scolaire. Seul un montant de 15 \$ (sujet à changement par le RTC) est exigé pour la carte Opus.

Q Le laissez-passer peut-il être utilisé à tout moment?

A L'abonnement étudiant permet des déplacements illimités du lundi au vendredi, y compris les jours fériés et les congés en semaine. Du premier jour d'école au 30 juin.

RTC

rtcquebec.ca

CQSB

transport@cqsb.qc.ca | www.cqsb.qc.ca

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Veillez noter que les élèves sont soumis aux règles du RTC, lesquelles prévalent sur celles en vigueur pour le transport scolaire par autobus jaune.

Le RTC peut juger un comportement inapproprié et confisquer le laissez-passer d'autobus à tout moment. Il incombe alors au parent ou à l'élève de se rendre aux bureaux du RTC pour le récupérer.

Nous vous invitons à prendre connaissance des consignes de **BIEN VOYAGER ENSEMBLE** afin de rappeler à votre enfant les comportements sécuritaires à adopter à bord des autobus.

Pour plus d'information sur le Réseau de transport de la Capitale veuillez consulter : <https://www.rtcquebec.ca/service-la-clientele/pour-nous-joindre>

IMPORTANT

Veillez noter que tout abonnement de transport non récupéré pendant une période de trois mois sera sujet à annulation.

Nous vous prions de récupérer rapidement l'abonnement de transport de votre enfant pour éviter tout inconvénient.

Ni le CQSB ni le RTC ne sont responsables du remboursement d'un laissez-passer acheté en dehors du processus prévu. Si un parent ou un élève ne réclame pas son laissez-passer sans frais par les canaux désignés, tout achat personnel ne sera pas remboursé.